



MODIFICATION DES COORDONNEES ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 (A TRANSMETTRE UNIQUEMENT EN CAS DE CHANGEMENT)

L'Ecole d'agriculture a opté pour une inscription unique transmise lorsque l'apprenti-e entre en formation dans l'établissement. Ce document fait mention des frais de formation et vaut comme "reconnaissance de dette" en cas de litige.

Le document principal fait office de référence au niveau de la facturation et de la correspondance. Si les coordonnées ont changé depuis l'année dernière, nous vous prions de nous retourner ce document dûment daté et signé.

Données de l'apprenti-e :

Statut à cocher svp

Formation en cours

Répétant :

Nom
Prénom
Adresse
NP Localité
Date de naissance
Classe fréquentée en 2024-2025

Personne chargée d'effectuer les paiements pour la formation dispensée à l'EAV (celle-ci doit obligatoirement être majeure). Toutes les informations sont obligatoires.

Titre (M. / Mme)*	Date de naissance*
Nom*	Canton
Prénom*	Téléphone privé
Filiation*	Natel
Adresse*	E-mail*
NP Localité*	

*** informations impératives pour l'ouverture d'un compte par la comptabilité générale**

Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat au 027 606 77 00.

Signature de l'apprenti(e)

Signature du représentant légal pour les mineurs (ou responsable des paiements)

.....

Lieu et date :

